

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
27	Informer les exploitants touristiques et candidats à la création d'un nouvel hébergement touristique sur la législation en la matière (déclaration d'exploitation, reconnaissance, urbanisme, environnement, etc.) et les aides disponibles (subventions, organismes de promotion, fédérations, etc.) et les encourager à solliciter une reconnaissance auprès du CGT voire d'autres labels (Wallonie Destination Qualité, bienvenue vélo, etc.)	2.4.

Description du projet

Pour parvenir à l'objectif de développer le nombre d'hébergements touristiques sur le territoire et de professionnaliser l'accueil touristique, un suivi des exploitants d'hébergements est prévu, de même que l'accompagnement des candidats exploitants qui souhaitent développer un projet sur la commune. La législation en matière de création et de gestion d'un hébergement touristique est mal ou peu connue des exploitants et candidats exploitants, qui pour la plupart, développent cette activité économique à titre complémentaire.

Cette action consiste tout d'abord à relayer auprès des exploitants toutes informations (nouvelle réglementation, nouveau label, nouveau subside, ...) reçues de la part d'organismes officiels (Commissariat Général au Tourisme, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Maison du Tourisme, ...) ou résultant d'une veille effectuée par l'ADL en la matière. Il peut s'agir d'une nouvelle réglementation comme l'obligation de se déclarer auprès du CGT, d'un rappel des aides disponibles (subventions à la création ou modernisation d'un hébergement touristique de Terroir, subventions de mise en conformité avec les normes de sécurité-incendie, ...), des conditions d'octroi de labels, ...

L'ADL reste à disposition des exploitants pour les accompagner dans leur démarche s'ils rencontrent des difficultés.

Parallèlement à cela, l'ADL propose un accompagnement personnalisé pour la concrétisation des projets (ou le développement de projets existants) : entretien d'accompagnement, relais vers les services communaux (Cadre de vie en cas de demande de permis, Secrétariat pour l'obtention de l'autorisation en matière de sécurité-incendie, ...), relais vers le service de Prévention incendie, relais vers le CGT et accompagnement dans leur demande de subsides ou d'autorisations pour l'utilisation des dénominations protégées et/ou de labellisation, ...

Enfin, il s'agit de fournir des informations sur l'optimisation de la promotion des hébergements touristiques : conseils, encodage dans le répertoire des acteurs locaux, relais vers la Maison du Tourisme, le point d'accueil touristique à Comblain-au-Pont, la Fédération des Gîtes de Wallonie asbl, Accueil Champêtre en Wallonie ...

Cette action est à mettre en lien avec la fiche-action n°59 qui vise à accompagner les repreneurs d'exploitation agricole et le soutien à la diversification des activités ; une piste étant la création d'hébergements à la ferme (gîte, chambres d'hôtes, camping à la ferme, ...).

En toile de fond, l'ADL favorise l'intégration des hébergements touristiques dans le concept de tourisme «vert et diffus» et encourage la contribution de leur propriétaire à la dynamique de développement touristique mené par les opérateurs touristiques du territoire. Elle intégrera les propriétaires d'exploitations au projet de table-ronde "commerce et tourisme" (voir fiche-action dédiée).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

Création d'une nouvelle exploitation d'ici 2022 et professionnalisation du secteur.

Indicateurs :

- nombre d'exploitants sur le territoire ;
- nombre de communications avec les exploitants ;
- nombre de candidats informés ;
- nombre d'exploitations créées ;
- nombre d'exploitations reconnues

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Les exploitants d'hébergements touristiques, les candidats exploitants avec un projet sur le territoire (qu'ils soient résidents de Comblain-au-Pont ou investisseurs extérieurs).
Les touristes souhaitant se loger sur la commune et constituant une clientèle potentielle des attractions touristiques comblennoises et des commerces locaux.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

L'ADL

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

L'ensemble du projet

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)**Partenaires publics :**

- la commune et ses différents services (Cadre de vie pour les demande de permis éventuels, Secrétariat pour l'obtention d'une autorisation du Bourgmestre en matière de sécurité-incendie, ...) ;
- le CGT qui octroie les reconnaissances (attraction touristique, label Wallonie Destination Qualité, ...) et les subsides à l'équipement et à la promotion ; etc.

Partenaires privés :

- les propriétaires d'hébergements touristiques, les candidats exploitants.

Partenaires associatifs :

- le Royal Syndicat d'Initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur, la Maison du Tourisme, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, la Fédération des Gîtes de Wallonie asbl, ... principalement pour leur soutien à la promotion des hébergements auprès des touristes.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

Cette action est permanente et se réalise à la demande des exploitants ou des candidats exploitants et en fonction des informations nouvelles pertinentes à communiquer.

Les étapes sont :

- veille de l'ADL / réception d'informations à communiquer
- communication par courrier, par courriel, via un article dans le bulletin communal et sur le site Internet communal et la page Facebook de l'ADL
- accompagnement personnalisé pour la concrétisation des projets de candidats exploitants
- suivi des projets (relais vers les services communaux, supervision des demandes de primes et autorisation, ...)
- relais pour la promotion des hébergements vers les organismes (RSI, Maison du Tourisme, ...)

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Aucun coût engendré par cette action (hormis des frais postaux pris en charge par la commune sur fonds propres).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)